

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS - ALLERAND MONTCHENOT du 6 MARS 2018

*Le 26 février 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 mars à 20h30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil dix-huit, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

*Etaient présents :*

Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET  
Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

*Absents*

Hubert FOURNET donne son pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET

Estelle COURTEIX donne son pouvoir à Didier de AMORIN

Clément GOELDEL, donne son pouvoir à Bernard JACQUINET

*Absente*

Françoise PARANT donne son pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

## **ORDRE DU JOUR:**

**Délibérations :**

07/2018 Nomination des membres du CCAS.

08/2018 Vente de l'atelier municipal.

**Informations diverses.** Compte-rendu de réunion du Parc par Françoise Parant.

**Questions diverses.**

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 5 février 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Monsieur Bernard Weiler accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **07/2018 Nomination des membres du CCAS**

Le Maire propose pour le CCAS en dehors du maire membre de droit, 6 autres membres plutôt que 8 comme c'est le cas actuellement, 3 membres issus du Conseil Municipal (actuellement le seul membre issu du Conseil est Monsieur Hubert FOURNET) et trois membres extérieurs (actuellement sont nommés : Madame Delphine MARSEILLE et Monsieur Franck LEDOUX)

Il souhaite que deux autres membres du conseil se portent volontaires.

Messieurs BERTHELOT et GOELDEL ont accepté. Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Pour Monsieur BERTHELOT

POUR : 12 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Monsieur GOELDEL

POUR : 12 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les 7 membres sont donc :

Le Maire Président de droit,

3 Membres extérieurs nommés par le Maire : Franck LEDOUX Vice-Président, Delphine MARSEILLE, Dominique PATEIRON

3 Membres élus du conseil : Hubert FOURNET, Jean-Pierre BERTHELOT, Clément GOELDEL

### **08/2018 Vente de l'atelier municipal.**

Situé place Henri Oller, l'atelier municipal cadastré parcelle C 540 de 191 m<sup>2</sup>, sera déplacé dans un bâtiment neuf, rue de la Fosse aux Prés. L'achèvement des travaux est prévu pour fin mars 2018, au plus tôt.

Monsieur JACQUINET a pris attache auprès de Maître Courty notaire à Rilly la Montagne pour une information et une évaluation de l'atelier place Oller, en vue de sa vente au plus offrant, en soumission pli cacheté, pli à envoyer par les soumissionnaires au notaire choisi. Les modalités de soumission seront publiées ultérieurement par le notaire choisi pour la vente. Nous devons dans cette délibération proposer un prix au dessous duquel la vente ne pourra se faire.

Le Maire propose un prix minimum de 70 000 euros nets, Prix déjà proposé en 2011 par Maître Courty, notaire à Rilly la Montagne.

Monsieur JACQUINET est chargé de la suite du dossier.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour procéder à la vente de l'atelier municipal, place Henri Oller.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 / ACCEPTÉ À LA MAJORITE

## ***INFORMATIONS DIVERSES:***

### **1 Compte-rendu de réunion du Parc par Françoise Parant.**

Alertée par la convocation pour le Conseil Municipal de ce jour, Madame PARANT a téléphoné au Maire pour lui dire qu'elle n'est pas actuellement assez disponible, pour des raisons personnelles, pour assister aux réunions du Parc Régional Naturel de la Montagne de Reims.

Afin que nous ayons un représentant aux réunions du Parc, le Maire demande que le suppléant, Monsieur BERTHELOT, assiste systématiquement, en doublon ou non avec Madame PARANT, à ces réunions, quand son emploi du temps le lui permettra et nous en fasse un rapport.

### **2 - Signature de la convention « participation citoyenne» avec la gendarmerie.**

La convention tripartite Préfecture, Gendarmerie, Mairie n'a pu être signée le vendredi 23 février 2018 à la Mairie de Villers-Allerand en présence de Madame la sous-Préfète. Une nouvelle date nous sera fixée.

Nous avons 5 volontaires à la participation citoyenne, dont les noms et coordonnées ont été envoyés à la gendarmerie de Taissy.

Le Référent Sûreté de la Gendarmerie Nationale effectuera une étude argumentée, le mercredi 7 mars à 10 heures, sur la mise en place du positionnement des caméras pour un système de vidéo-protection sur le village, les dépenses dont on ignore le montant seraient à prévoir en 2018, 2019, voire 2020.

### **3 - Dératisation.**

Nous avons rencontré une entreprise de dératisation.

Suite à l'accord passé avec la CAMDA et aux flyers déposés dans les boîtes aux lettres, 7 administrés, souhaitent que l'entreprise passe chez eux, afin de leur proposer des solutions de dératisation. Son intervention est prévue le mercredi 7 mars 2018.

A partir de mars 2018, la réglementation pour la distribution de raticide par notre mairie change. Avant mars les particuliers et les professionnels utilisaient des raticides au dosage identique de matière active. Désormais les professionnels seront les seuls à pouvoir utiliser des raticides de 50 ppm de matière active, les particuliers utiliseront des raticides avec un dosage à 30 ppm. Ce dosage est faible et demande l'utilisation d'une forte quantité de produits. Nous avons donc décidé de ne plus distribuer des raticides à l'efficacité aléatoire. Par contre la présence d'un professionnel dans le village, auquel les habitants ont accès gratuitement, solutionne ce problème de dosage.

De plus, le raticide, biocide, est un produit destiné à détruire les rongeurs, porteurs de maladies transmissibles à l'homme. Or, ce produit est un anti-coagulant fonctionnant sur tous les organismes à sang chaud. Ainsi, il entraîne des dommages collatéraux, intoxication, en tuant des animaux non ciblés - c'est la deuxième cause d'intoxication chez les chiens -, en cas de mauvaise utilisation il peut entraîner des risques de pollution. Outre les impacts sur la santé et l'environnement, le fait que ces raticides ne soient pas sélectifs, peut causer la mort d'animaux sauvages qui fréquentent les habitations, comme les loirs et les lérots, alors que la réglementation interdit d'avoir recours à des méthodes de destruction non sélectives pour ces deux espèces notamment.

#### **4 - Le PLU de Villers-Allerand Montchenot, (Plan Local d'Urbanisme)**

Une réunion a eu lieu en Mairie le 12 décembre 2017 une réunion publique et une réunion avec les Personnes Publiques Associées donnant les grandes lignes de notre futur PLU.

Depuis des compléments, des aménagements apparaissent à la suite des travaux de nos réunions. Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNR) va recenser les bâtiments, les éléments qui ont un caractère patrimonial, dans les villages du PNR. La mise en place du PLU est l'occasion pour le PNR de faire cet inventaire dans Villers-Allerand Montchenot. Il sera joint au PLU.

Les dates à venir:

Le 19 mars à 14h seconde réunion des Personnes Publiques Associées.

Le 3 avril réunion de travail du conseil municipal à 20h30 en mairie.

Le 16 avril conseil municipal pour une délibération sur l'approbation du PLU (la date initiale du conseil est déplacée du 11 au 16 avril), délibération nécessaire pour le conseil communautaire du Grand Reims.

#### **5 - Journée de plantation et du fleurissement du village**

Ces journées de fleurissement ont réuni de belles et bonnes volontés. Elles ont été conviviales. Mais ces deux dernières années sachant que les bénévoles ont été de moins en moins nombreux, le Conseil Municipal décide de ne plus prévoir une journée de fleurissement.

#### **6 - Le Département, l'Etat et le CD 26**

La mairie a reçu un courrier de Monsieur DEWINCK, de la CIP-Nord, dans lequel il rappelait que le stop rue du Voisin n'est pas conforme aux règles définies pour une circulation sur une départementale.

Il demande expressément que ce stop soit enlevé. Ce n'est pas notre point de vu. Ce stop a été installé après un grave accident, voiture contre cycliste. Depuis sa mise en place, il n'y a eu aucun accident.

Nous allons rencontrer Monsieur DEWINCK pour évoquer une solution alternative.

Nous profiterons de cette rencontre, pour aborder avec lui, le passage des semi-remorques dans le village et savoir pourquoi notre requête de mise en activité, dans les deux sens, du radar de la départementale 951, n'est toujours pas effective.

#### **Avertissement**

La mairie reçoit des protestations de passants qui ne peuvent pas emprunter le trottoir PMR de la rue du Voisin, encombré par les voitures des riverains en stationnement. Les piétons eux, utilisent la chaussée ! Le trottoir PMR doit être respecté et laissé à l'utilisation des seuls piétons. Le Conseil a fait remarquer que lors des travaux les riverains ont trouvé des solutions. Le Maire et le Conseil demandent que les riverains, déjà avertis par flyers, soient respectueux du code de la route et ne stationnent plus à cheval sur les trottoirs. Ils risquent des contraventions de 4ème classe (Décret N°2015-808 du 2 juillet 2015)

#### **7-Compte-rendu du sondage "sortir à Villers" sur l'animation du village et les activités proposées**

La parole est donnée à Didier de AMORIN

“300 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres 15 jours après l’information sur Facebook et sur le site de la Mairie.

64 réponses ont été reçues et analysées, soit 22% des foyers interrogés.

Il espérait la barre à 75 réponses minimum pour être satisfait du retour de sondage.

En résumé :

79% des interrogés demandent que la fête patronale continue.

85% le maintien de l’école maternelle.

La bibliothèque n’est fréquentée encore que par 25 % des interrogés.

La ludothèque est perçue comme non active, ce qui est le cas.

Les activités proposées dans le village sont appréciées par 76% des réponses. Elles répondent aux attentes. Les activités les plus prisées sont musicales (55%) sportives (46%) culturelle (46%) conviviale et familiale (40%).

47% des personnes ayant répondu se disent prêtes à être ou à devenir bénévoles.

L’information la plus efficace est celle du document, mis dans les boîtes aux lettres

Il apparaît que le public accepte de se déplacer dans les villages environnants pour voir des activités culturelles ou autres

Nous mettrons dans le prochain bulletin, l’ensemble des résultats de ce rapport fort instructif et nos commentaires.

#### **8 - Etat des différents travaux en cours**

- L’atelier municipal

Nous attendons l’installation de la ligne téléphonique en avril et celle des alarmes.

- La rue des Petites Cours

La remise en état de la chaussée a commencé.

- Le marquage au sol dans le village sera effectué par l’entreprise dès que le temps le lui permettra.

#### **9 - L’Eclairage public**

Les travaux sont de la compétence du SIEM alerté à chaque problème d’éclairage dans le village.

#### **10 - La liste des manifestations, fournie par Estelle COURTEIX**

**25 mars** toute la journée : le Carnaval.

**6 avril 18h30** : Conférence, Flâneries cérébrales, Léon Bourgeois avec Mireille LAMIRAL DUPOUY

**28 et 29 avril** : concours canin

**19 mai 9h jusqu’au 21 mai 19h45** : Le tournoi de tennis OPEN.

**21 mai 9h à 14h** : la Randonnée de la Pentecôte du CAVAM.

**2 juin 19h30 à 1h** : la fête des beaux jours.

**15 juin 18h30** : Conférence, Flânerie cérébrales : Robert de SERBON avec Mireille LAMIRAL DUPOUY

**23 juin 2018** : entière La Course des couples.

**30 juin dès 9h et 1<sup>er</sup> Juillet jusque 18h** : Le tournoi de tennis des jeunes.

**1<sup>er</sup> septembre dès 15h au 3 septembre 20h** : Villers en Fête.

**En septembre (date à confirmer) :** concours canin par l'amicale des chiens de défense

### **Questions diverses**

Les conseillers demandent, que lors d'un prochain conseil, nous délibérions sur la composition des diverses commissions.

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h25.*